

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0840

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec la fondation Rhône-Alpes futur - Soutien financier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La fondation Rhône-Alpes futur, créée en 1988 par un groupe d'industriels, d'universitaires et financiers désireux de participer au développement économique de leur région, est une fondation reconnue d'utilité publique par décret en conseil d'Etat du 28 octobre 1988 et a pour but de :

- favoriser, dans la région Rhône-Alpes, le progrès de la connaissance et l'innovation scientifique et technologique,
- organiser une coopération féconde entre les secteurs de l'économie et de la recherche,
- contribuer au développement harmonieux de toutes les composantes de la région Rhône-Alpes et à la création d'entreprises et d'emplois.

Dans le cadre de sa mission de facilitateur entre les laboratoires et les entrepreneurs, la Fondation organise cette année les dixièmes carrefours de la Fondation et sollicite une aide de 30 245 € pour le soutien de cette manifestation.

Les objectifs

L'un des objectifs de la Fondation est de favoriser le rapprochement entre les laboratoires du service public et les entreprises, en particulier par l'organisation à Lyon de rencontres annuelles depuis 1992 : les carrefours de la Fondation. Ces carrefours sont une manifestation phare de la Fondation dont le souci est de favoriser les collaborations entre les chercheurs du secteur académique et les industriels en vue de transferts de technologies et pouvant déboucher sur une création d'entreprise.

Lors de cette journée, les chercheurs présentent leurs travaux sous forme de posters aux industriels invités, ce qui permet des échanges fructueux entre les différents partenaires. Le jury sélectionne les lauréats et leur attribue un prix. Ces prix sont donnés par des industriels, par les institutions et par la Fondation.

A l'occasion des dixièmes carrefours qui auront lieu le 21 novembre 2002, six thèmes ont été retenus :

- bio-industries,
- environnement,
- mécanique et micro-systèmes (Mems),
- modélisation et calculs scientifiques,

- technologies de l'information et de la communication,
- économie et société.

Les thématiques de cette manifestation recourent les priorités du plan de mandat en matière de développement économique. Dès lors, il est proposé de soutenir cette session des carrefours de la Fondation.

Le budget de l'année 2002 (en euros) est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
prix lauréats	30 000 €	partenaires privés	36 077 €
charges d'organisation	39 700 €	CNRS	7 378 €
charges de personnel	19 000 €	ministère	15 000 €
		Communauté urbaine	30 245 €
total	88 700 €	total	88 700 €

Vu ledit dossier ;

Vu le décret en conseil d'Etat en date du 28 octobre 1988 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec la fondation Rhône-Alpes futur et au versement d'un soutien financier.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec la Fondation.

3° - La dépense correspondante de 30 245 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,